

But : La dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions au Règlement de zonage ou de lotissement.

Section 1 : Informations générales

Nom du (des) requérants(s) :			
Êtes-vous propriétaire?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si non, procuration?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Adresse postale :		N° téléphone (maison) :	
		N° téléphone (cellulaire) :	
		N° téléphone (bureau) :	
Courriel :			
Localisation des travaux (si différente de l'adresse postale) :			

Section 2 : Nature des travaux

 Travaux en cours Travaux déjà exécutés Travaux à venir

****Fournir un plan en annexe**

Section 3 : Raison de la demande

Section 4 : Si votre demande de dérogation mineure est refusée, quels seront les impacts sur vous et sur votre droit de propriété?

Section 5 : Si votre demande de dérogation mineure est acceptée, quels seront les impacts sur les propriétés voisines, sur leur droit de propriété et de jouissance?

SIGNATURE

Signature du demandeur

Date

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Par la poste, par télécopie ou par courriel en indiquant le nom de l'inspecteur assigné à votre municipalité. Un avis public doit être fait 15 jours avant la séance du conseil des maires. Lors de cette séance, le conseil, par résolution, rendra sa décision suite à la transmission de la recommandation au comité consultatif en urbanisme (CCU).

Anne-Marie Desilets, 819-519-2997 x 2223

Courriel : am.desilets@mrcny.qc.ca

- Aston-Jonction
- Grand-Saint-Esprit
- La Visitation-de-Yamaska
- Sainte-Eulalie
- Sainte-Perpétue
- Saint-Wenceslas
- Saint-Zéphirin-de-Courval
- Village Saint-Célestin

Martin Croteau, 819-519-2997 x 2228

Courriel : m.croteau@mrcny.qc.ca

- Sainte-Monique
- Saint-Léonard-d'Aston

Martin Miron, 819-519-2997 x 2241

Courriel : m.miron@mrcny.qc.ca

- Baie-du-Febvre
- Pierreville
- Saint-Elphège
- Saint-François-du-Lac

RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception :		Desserte en réseaux :	<input type="checkbox"/> Aqueduc	<input type="checkbox"/> Puits
Reçue par :			<input type="checkbox"/> Égout sanitaire	<input type="checkbox"/> Installation septique
Numéro de matricule :		Zone agricole :	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/> Autorisation	<input type="checkbox"/> Déclaration
Article visé :				
Numéro de règlement :				

Si vous avez besoin de plus de place pour écrire, veuillez joindre un document en annexe.